

# Charte du Lieu d'Accueil Enfants Parents « La Pirogue »

Le LAEP est un espace convivial et chaleureux où les enfants de moins de 6 ans sont accueillis avec leurs parents ainsi que les futurs parents. Ce lieu est agréé et financé par la Caisse d'Allocations Familiales pour 12 personnes maximum. L'accueil est assuré par des professionnelles qualifiées. Les accueillantes favorisent l'écoute et l'échange entre les familles, elles sont garantes de la qualité de l'accueil.

## Ce qu'on y fait :

- **Pour les enfants**, c'est un temps de relation avec leurs parents et de rencontre avec d'autres enfants.
- **Pour les parents**, c'est la possibilité de se rendre disponible pour son enfant et de pouvoir échanger avec des professionnelles et les autres parents.
- **Pour les enfants et les parents**, c'est un temps d'éveil et de découverte. Occasionnellement, des ateliers et des sorties peuvent être proposés.

## Les principes d'accueil sur la Pirogue sont :

- **La gratuité**
- **La libre fréquentation** (Les familles viennent sans inscription et repartent quand elles le souhaitent)
- **L'anonymat**
- **La confidentialité**
- **La responsabilité parentale**

## Les règles de vie du lieu sont :

- Toutes maladies de l'enfant n'entraînent pas obligatoirement son éviction. Les accueillantes apprécient si l'accueil est compatible avec le bon fonctionnement de la structure et le bien-être des autres enfants.
- Les boissons chaudes doivent être consommées dans l'espace adulte.
- Les parents fournissent à leur(s) enfant(s) le goûter et le nécessaire de change.
- Les chaussures doivent être enlevées pour l'utilisation de l'espace moteur.
- La contribution au rangement est demandé aux familles avant leur départ.
- L'utilisation du téléphone portable et des appareils photos reste exceptionnelle.

A ces règles explicites, s'ajoutent des règles de « vivre-ensemble » : sympathie, politesse envers tous, tolérance mutuelle, respect de l'autre... Elles concourent à la convivialité du lieu.